



Conseil d'administration

356^e session, Genève, 23 mars-2 avril 2026

Section institutionnelle

INS

Date: 4 mars 2026

Original: anglais

Point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'OIT, 1986

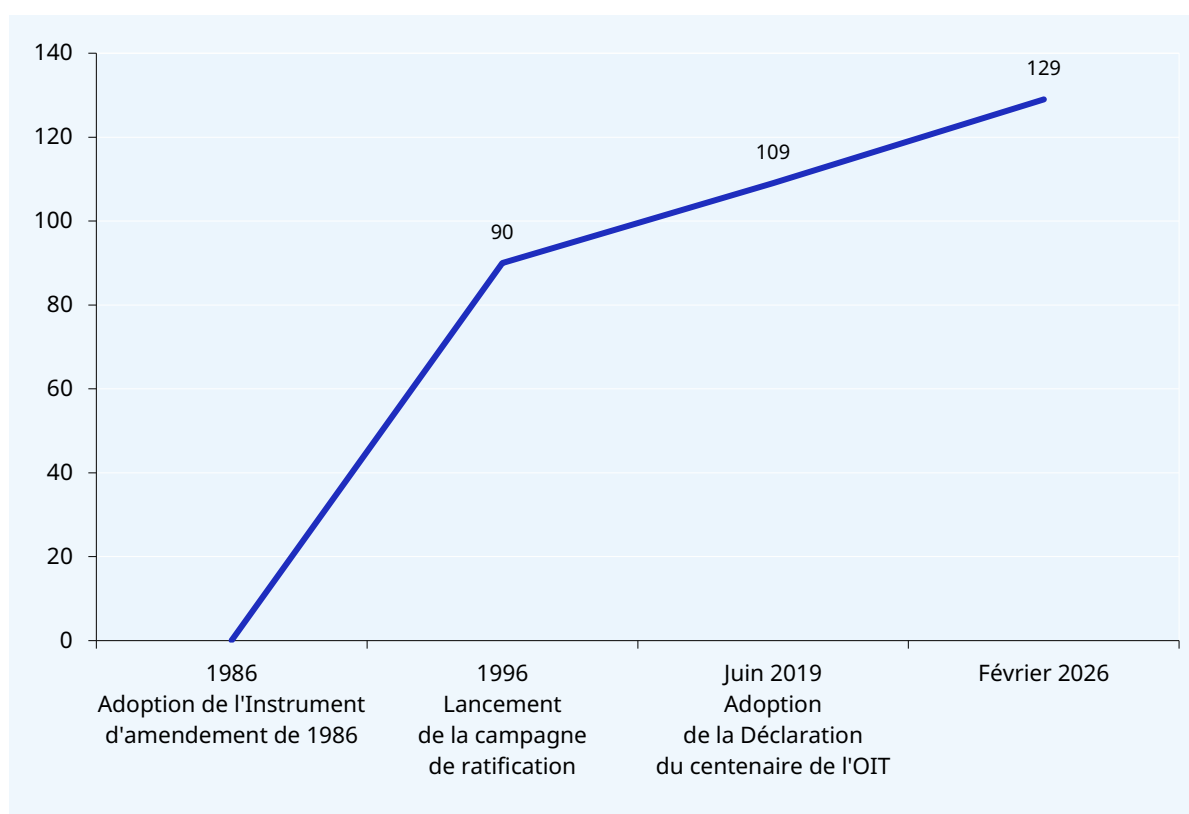
Résumé: Comme suite à la décision prise par le Conseil d'administration à sa 332^e session (mars 2018) et à la discussion tenue à sa 353^e session (mars 2025), le présent document fait le point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986 (ci-après «l'Instrument d'amendement de 1986») et sur les dernières mesures prises pour en promouvoir la ratification.

Unité auteur: Bureau du Conseiller juridique (JUR).

Documents connexes: [GB.353/INS/6](#); [GB.353/PV](#).

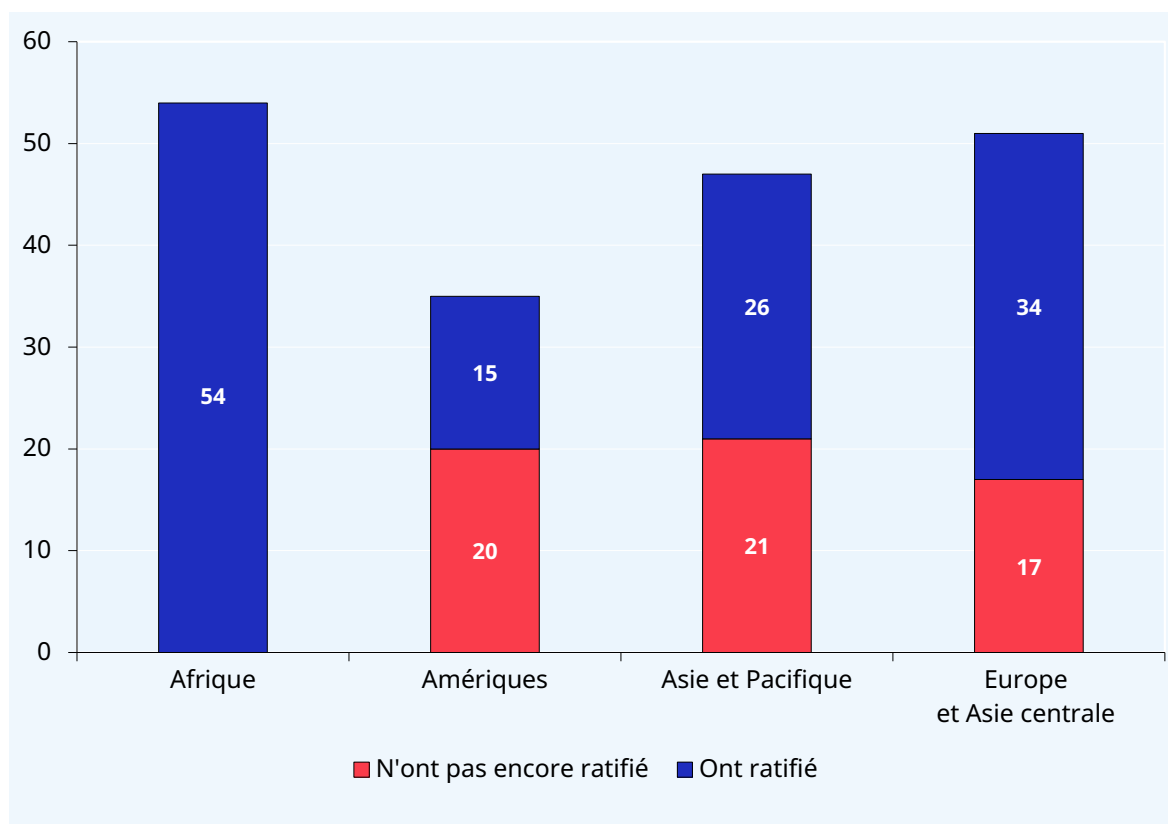
1. À la 353^e session (mars 2025) du Conseil d'administration, le Bureau a fait le point sur l'état d'avancement de la ratification de l'Instrument d'amendement à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail, 1986 (ci-après «l'Instrument d'amendement de 1986»). À cette même session, le Conseil d'administration a demandé au Directeur général de continuer à utiliser tous les moyens en son pouvoir, y compris organiser une manifestation de haut niveau en marge de la 114^e session (2026) de la Conférence internationale du Travail, pour promouvoir la ratification de l'Instrument ¹.
2. Depuis lors, deux nouvelles ratifications ont été enregistrées – celles de l'Estonie et des Maldives. Au 23 février 2026, l'Instrument d'amendement de 1986 avait été ratifié par 129 États Membres, soit plus des deux tiers, ou 69 pour cent, des États Membres de l'OIT (voir figure 1). Parmi les États qui ont ratifié l'Instrument figurent deux des dix Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable (l'Inde et l'Italie).

► **Figure 1. Évolution du nombre de ratifications de l'Instrument d'amendement de 1986**



3. L'Afrique reste la seule région où tous les États Membres de l'OIT ont ratifié l'Instrument d'amendement de 1986 (voir figure 2). Le taux de ratification est de 43 pour cent dans les Amériques (15 ratifications sur 35 États Membres), de 55 pour cent en Asie et dans le Pacifique (26 ratifications sur 47 États Membres) et de 67 pour cent en Europe et en Asie centrale (34 ratifications sur 51 États Membres).

¹ GB.353/INS/6 et GB.353/PV, paragr. 218. On trouvera dans le document GB.356/INS/2/2 des informations sur cette manifestation de haut niveau.

► **Figure 2. Nombre de pays ayant ratifié, par région (février 2026)**

4. Pour que l'Instrument d'amendement de 1986 prenne effet, il ne manque plus que la ratification de trois des huit Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable (Allemagne, Brésil, Chine, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Japon et Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).
5. Le Bureau a continué de promouvoir la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986 auprès des États Membres, notamment les Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable qui ne l'ont pas encore ratifié. Le Directeur général a examiné la question de la ratification de l'Instrument lors de réunions bilatérales de haut niveau et a donné pour instruction aux bureaux régionaux et aux bureaux de liaison concernés de continuer à promouvoir sa ratification. Les bureaux extérieurs compétents ont continué d'examiner cette question dans le cadre de leurs discussions avec les gouvernements qui n'ont pas encore ratifié l'Instrument, notamment les gouvernements des Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable. Les informations ci-après ont été fournies par les bureaux extérieurs des régions concernées.
 - Dans la région de l'Asie et du Pacifique, des réunions et d'autres activités de suivi mettant en avant l'importance de l'Instrument d'amendement de 1986 ont été organisées avec les États Membres qui ne l'ont pas encore ratifié, et des possibilités de mener des actions de sensibilisation en 2026 sont à l'étude. Le Bureau a continué de traiter de la question de la ratification de l'Instrument lors de réunions avec les gouvernements de la Chine et du Japon. Dans les États arabes, la question a été soulevée dans le cadre de réunions avec les gouvernements.
 - En ce qui concerne les Amériques, le Bureau a été informé que les procédures internes entamées au Brésil en vue de ratifier l'Instrument d'amendement de 1986 étaient toujours en cours. En Uruguay, un projet de loi portant approbation de l'Instrument est actuellement

examiné par la Commission parlementaire chargée des questions du travail et de la sécurité sociale. Au Belize, des procédures internes ont été engagées en vue de ratifier l'Instrument. Des réunions et d'autres activités de suivi ont été organisées en 2025; ce devrait être également le cas en 2026, avec d'autres États Membres, notamment dans le cadre des réunions de la Communauté des Caraïbes.

- En Europe et en Asie centrale, la question de la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986 a été évoquée ponctuellement à l'occasion de réunions bilatérales avec les gouvernements, notamment ceux des Membres ayant l'importance industrielle la plus considérable.
6. En outre, le Bureau a mis à jour et enrichi la page Web consacrée à la promotion de la ratification de l'Instrument d'amendement de 1986² en y ajoutant des informations supplémentaires concernant ce dernier. Il a également modifié la vidéo de présentation, qui est disponible en anglais, français et espagnol sur cette même page. Un stand promotionnel a été installé pendant la 113^e session de la Conférence internationale du Travail et la vingtième Réunion régionale des Amériques. À la réunion de haut niveau qui sera organisée en marge de la 114^e session de la Conférence internationale du Travail, le Bureau mettra à disposition des supports mis à jour, notamment la brochure et les affiches promotionnelles.

² Voir «Questions et réponses au sujet de l'Instrument d'amendement de 1986 à la Constitution de l'Organisation internationale du Travail».